

Durée	<input type="checkbox"/> 14H00
Public(s) concerné(s)	Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (Plan de prévention, autorisation, permis de travail...)
Prérequis	Le stagiaire devra être titulaire d'un certificat niveau 1 en cours de validité et devra maîtriser le français lu, écrit, parlé
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 2 corps de métiers différents Maximum : 15
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels > Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la co-activité et les responsabilités civile et pénale > Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées > Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection > Acquérir une culture sécurité
Titre et qualité du formateur	Formateur labellisé ANFAS
Moyens Pédagogiques	Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos



Programme

1. Tour de table - Introduction

- > Présentation du formateur - Présentation des stagiaires
- > Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation niveau 2 par rapport au niveau 1
- > Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires
- > Présentation des objectifs de la formation - Présentation du programme de la formation - Organisation pratique de la formation

2. Contexte et enjeux de la Sécurité

- > L'accident du travail et la maladie professionnelle - Le contexte réglementaire
- > La responsabilité pénale - Les acteurs internes et externes de la sécurité

3. Rôle et missions du titulaire d'un certificat Niveau 2

- > Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice
- > Préparer et organiser le travail
- > Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, modes opératoires...
- > Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
- > Etre réactif à tout changement de la situation de travail
- > Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

4. Evaluation des risques et définition des mesures de prévention/protection

- > Identifier des risques et moyens de prévention à partir de cas illustrés
- > Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples - Etude de cas

5. Plan de prévention

- > Identifier des situations de co-activité et moyens de prévention associés à partir de cas illustrés
- > Expliquer l'analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis associés à l'aide d'exemples
- > Etude de cas

6. Conclusion

- > Rappeler l'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques ; rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir être ; rappeler la règle d'or

7. Evaluation des connaissances - Test de 20 QCM

Cette évaluation comprend trois questions éliminatoires. La note minimale de réussite est de 15/20.

Un certificat de stage nominatif "FORMATION SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES Niveau 2 ANFAS " est délivré aux candidats et une carte d'habilitation ANFAS à l'employeur du stagiaire ayant satisfait au test d'évaluation (Validité : 4 ans)

ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269 93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031